



INFO' SNB

JUILLET 2023

TOUTE L'ACTUALITÉ SNB/CFE-CGC
SNB BRED



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis janvier 2023, la compagnie d'assurance HDI couvre le contrat de votre

ORDRE DE MISSION



Un ordre de mission garantit les collaborateurs (stagiaires et alternants compris) autorisés par leur direction à utiliser leur véhicule personnel pour un déplacement professionnel.

La garantie commence au départ du lieu de travail vers le rendez-vous ou le multisite.

Depuis janvier 2023, avez-vous reçu et signé votre attestation d'assurance ?

Au besoin consultez votre hiérarchie.

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur CBRED > tapez « Ordre de mission » dans le moteur de recherche.

Sans l'établissement d'un ordre de mission, et en cas de sinistre, le salarié ne pourra pas être couvert par l'assurance de la BRED.

L'équipe SNB CFE/CGC se tient à votre disposition et vous souhaite

BONNE ROUTE



**SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE ET DU CRÉDIT**

snb.bredmetro@gmail.com

Tél : 06.28.49.24.81 / 06.80.84.12.67